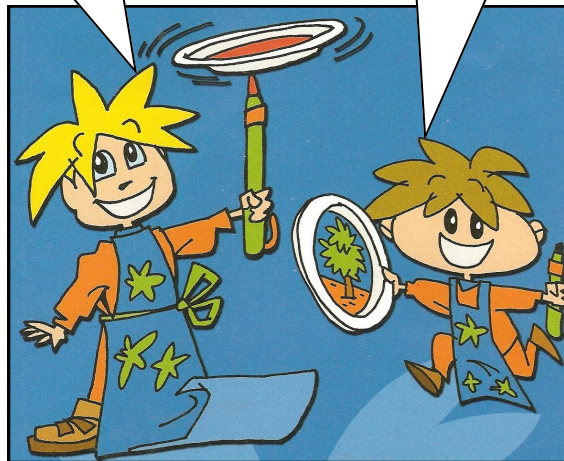




A l'école, on a décoré des assiettes pour aider Haïti et d'autres pays à s'alimenter.

*Les petits et les grands !
Venez les voir ou les acheter le vendredi 9 avril à 16 h 30.*



Pour quelle raison a-t-voilà participer à l'opération Action contre la faim ?

Pour aider les habitants d'Haïti à vivre en envoyant de la nourriture, en les aidant avec des graines pour planter des cultures. (Bastien, Clément)

Comment avons-nous réalisé ces assiettes ?

En premier on a reçu ces assiettes et on a dessiné avec des feutres. On a dessiné l'entraide et l'amitié dans une classe et dans une autre classe on a dessiné l'alimentation. On a d'abord dessiné des brouillons, on a aussi utilisé des pochoirs. (Alex, Fiona, Tamara).

Où pouvez-vous voir ces assiettes ?

Vous pouvez voir ces assiettes à l'école de Prélenfrey et sur le site internet de l'école : www.ecole-prenfrey.com (Nathan, Allan)

Comment et quand pourrez-vous acheter ces assiettes ?

Nous les vendrons vendredi 9 avril à 16 h 30, devant l'école. (Alfred)

Opération Action contre la faim

Action contre la faim
Service partenariats
4 rue Niepce
75 662 Paris cedex 14

L'assiette est vendue au **prix minimum de 5 €**.

Pour **tout don supérieur à 8 €**, un reçu fiscal sera automatiquement envoyé à la personne qui a fait ce don, donnant droit à 75 % de déduction fiscale du montant versé (ainsi si une personne achète une assiette 16 €, elle ne lui coûtera que 4 € après la déduction fiscale).

Paiement par chèque : Libellés à l'ordre de l'association Action contre la faim, les chèques seront expédiés par l'école. Le reçu fiscal sera automatiquement envoyé à l'adresse indiquée sur le chèque.

Paiement en espèces : La coopérative de l'école encaissera les dons puis retournera un chèque global à l'ordre de l'association accompagné d'une liste des personnes ayant fait un don supérieur à 8 € en indiquant le nom, le prénom, l'adresse et le montant du don. Elles recevront automatiquement un reçu fiscal.